

**Conseil d'administration  
Séance du 14 février 2020**

**Délibération n° 01-2020  
Compte administratif 2019**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg.

**DELIBERATION**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

**Décide** d'adopter le compte administratif de l'exercice 2019 qui s'établit comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE		
chapitre	libellé	CA 2019
011	charges à caractère général	956 809,57
012	charges de personnel et frais assimilés	4 006 996,13
65	autres charges de gestion courante	15 261,36
66	charges financières	-
67	charges exceptionnelles	47 341,40
68	dotations aux provisions	-
022	dépenses imprévues	
<b>total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>5 026 408,46</b>
023	virement à la section d'investissement	-
042	opération d'ordre entre sections	96 864,54
043	opération d'ordre dans la section de fonctionnement	-
<b>total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>96 864,54</b>
<b>002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		
<b>total</b>		<b>5 123 273,00</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE		
chapitre	libellé	CA 2019
013	atténuations de charges	5 917,63
70	ventes de produits et prestations	339 886,46
73	produits issus de la fiscalité	2 375,67
74	dotations, subventions et autres participations	4 850 587,50
75	autres produits de gestion courante	0,51
76	produits financiers	-
77	produits exceptionnels	16 310,14
78	reprises sur provisions	-
<b>total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>5 215 077,91</b>
042	opération d'ordre entre sections	
043	opération d'ordre dans la section de fonctionnement	
<b>total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		
<b>002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		
<b>total</b>		<b>5 215 077,91</b>

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE</b>	
<b>DEPENSES</b>	<b>CA 2019</b>
<b>Opérations réelles</b>	
Dépenses financières	
20 Dépenses d'équipement - immobilisations incorporelles	4 491,45
21 Dépenses d'équipement - immobilisations corporelles	114 151,29
<b>Total des opérations réelles</b>	<b>118 642,74</b>
<b>Total des restes à réaliser au 31/12 à reporter en 2020</b>	<b>24 729,14</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	
1391 Reprise des subventions au compte de résultat	
040 Opérations d'ordre entre sections	
<b>Total des opérations d'ordre</b>	
<b>Total des dépenses</b>	<b>143 371,88</b>
<b>001 Déficit d'investissement reporté</b>	
<b>Total réalisation + report</b>	<b>143 371,88</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE</b>	
<b>RECETTES</b>	<b>CA 2019</b>
<b>Opérations réelles</b>	
13 Subventions d'équipement reçues	25 000,00
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	
<b>Total des opérations réelles</b>	<b>25 000,00</b>
<b>Total des restes à réaliser au 31/12 à reporter en 2020</b>	<b>8 114,00</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	
021 Virement de la section d'exploitation	-
040 Amortissements	96 864,54
<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>96 864,54</b>
<b>001 Solde d'exécution reporté</b>	
<b>Total des recettes</b>	<b>129 978,54</b>

Accusé de réception en préfecture  
014-200028132-20200214-delib01-2020-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2020  
Date de réception préfecture : 20/02/2020

**Autorise** le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Président,



Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 24  
Présents : 19  
Votants : 20  
Vote : à l'unanimité des voix